

Nom	Comité technique de Ski nautique Canada (CT)
Genre	Comité technique
Relève du:	Conseil de Ski nautique Canada (Conseil de SNC)
But	<p>Le CT est un comité technique de Ski nautique et planche Canada (SNPC) et se rapporte au conseil de SNC.</p> <p>Le but du comité est de diriger, superviser et développer les aspects techniques concernant les règlements, les records, les compétitions et les résultats.</p> <p>Le conseil de SNC est responsable d'assurer que les besoins techniques de l'organisation sont bien remplis. Le conseil de SNC a inscrit le bénéficiaire du comité technique comme un groupe d'experts à qui, en retour, on demande de fournir le leadership technique nécessaire et précieux, les services et les produits constants avec les valeurs de SNPC, le plan annuel d'affaires, le budget approuvé et les politiques.</p>
Tâches et responsabilités	<p>Le comité exécutera les tâches suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir comme lien entre SNPC et la FISNP concernant les sujets techniques de ski nautique.</li> <li>• Réviser les changements aux règlements de la FISNP et les changements proposés ou nécessaires aux règlements canadiens, et mettre à jour chaque année le livre des règlements de ski nautique (au besoin).</li> <li>• Fournir les interprétations aux règlements et/ou considérez les applications pour les variations de règlements au besoin.</li> <li>• Publier chaque année une liste des classements canadiens.</li> <li>• Fournir le leadership et la supervision du programme de sanction de compétition.</li> <li>• Réviser les applications des records et mettre à jour le livre des records.</li> <li>• Mettre à jour et superviser les formulaires de sanction et les procédures reliées pour les compétitions de ski nautique.</li> <li>• Fournir le leadership et la direction pour les systèmes de points de ski nautique.</li> <li>• Superviser les données des résultats de ski nautique du CSN qui respectent les politiques techniques et les résultats nécessaires.</li> <li>• Réviser chaque année les ressources officielles dans <a href="http://waterskicanada.ca">waterskicanada.ca</a></li> <li>• Agir comme groupe conseil technique/d'experts pour présenter les compétitions nationales majeures canadiennes.</li> <li>• Fournir un aperçu au conseil de SNC et à SNPC sur le développement des politiques reliées aux programmes techniques de SNC.</li> <li>• Réviser et faire des recommandations pour réviser le mandat.</li> </ul> <p>Les membres du comité doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assister aux réunions</li> <li>• Arriver préparés aux réunions</li> <li>• Se comporter respectueusement</li> </ul> <p>Tâches du président:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir l'ordre du jour pour les réunions du comité en consultation avec les membres du comité</li> <li>• Présider la réunion et assurer que le comité fait des recommandations dans son mandat et les politiques et les plans de SNPC</li> <li>• Représente le comité au conseil de SNC</li> <li>• Demeure informé sur les politiques organisationnelles pertinentes</li> <li>• S'assure que les membres du comité sont informés de tous les sujets importants</li> </ul>

Composition	<p>Le comité sera composé de 7 membres – un président et 6 autres membres</p> <p>Les membres du comité seront nommés par le conseil de SNC.</p> <p>Les membres permanents du comité sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le président du conseil de SNC</li> <li>• La CD de SNPC ou son remplaçant (ex officio)</li> </ul> <p>Le président a l'autorité pour inviter des personnes non votantes à assister aux réunions du comité et consulter le CT.</p>
Quorum	Un quorum pour une réunion du comité sera la majorité simple.
Place du président du comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La place de président est nommée par le comité et doit être ratifiée par le conseil de ski nautique</li> <li>• La place de président sera nommée tous les deux ans à l'automne (mandat de 2 ans– maximum de 3 mandats consécutifs)</li> <li>• Le président du comité ne vote pas, mais peut voter en cas d'égalité</li> </ul>
Termes du comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres du comité serviront des mandats de deux ans</li> <li>• L'adhésion sera alternée pour fournir de la continuité</li> </ul>
Réunions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité se réunira en personne au moins une fois par année et peut se réunir plus souvent au besoin par téléconférence.</li> <li>• Le comité s'efforcera de rencontrer ses constituants chaque année aux championnats nationaux de ski nautique.</li> <li>• Les réunions du comité seront convoquées par le président ou.</li> <li>• Les dépenses des réunions font parties du budget du comité.</li> </ul>
Conflit d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque membre du comité devra remplir une déclaration de conflits d'intérêt quand il est nommé dans le comité</li> <li>• Un formulaire de déclaration de conflit d'intérêt sera révisé et mis à jour à chaque réunion comme meilleure pratique pour assurer une prise de décision efficace et transparente</li> </ul>
Autorité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité a l'autorité pour nommer la place de président.</li> <li>• Le comité n'a pas l'autorité pour retirer un membre du comité, mais peut demander au comité de ski nautique de le faire.</li> </ul>
Rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité remet des rapports au conseil de SNC</li> <li>• Le comité fera un procès-verbal de toutes les réunions et fournira ces procès-verbaux au C SN rapidement après chaque réunion</li> <li>• Le comité fournira des rapports aux réunions du conseil de SNC et aux réunions publiques; et au besoin / demandés par le conseil et / ou SNPC.</li> </ul>
Veto de SNPC	<p>Malgré l'autorité du conseil de Ski nautique Canada pour superviser le sport, SNPC conserve un veto sur ces sujets si, selon SNPC:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ils présentent un risque de sécurité inacceptable</li> <li>• Ils menacent l'image et la réputation de SNPC ou du sport, ou</li> <li>• Ils imposent des frais financiers qui n'ont pas été prévus dans les budgets approuvés du conseil.</li> </ul> <p>Ce pouvoir de veto ne sera exercé que dans des circonstances et d'une manière raisonnable.</p>
Budget	Le budget du comité sera approuvé par le conseil de Ski nautique Canada.
Approbation et révision	Ces mandats ont été approuvés par le conseil de Ski nautique Canada le 20 août 2020. Ce document sera révisé chaque année par le comité et le conseil et sera mis à jour par le conseil au besoin.



**Reconnaissance**

Moi, \_\_\_\_\_, reconnais par la présente que je comprends, accepte et respecterai les renseignements contenus dans le mandat du comité technique de ski nautique.

Nom ((EN LETRES IMPRIMÉES): \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_